VILLE DE
Longwy

N° 130/2024 AO/PM

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de La Ville de LONGWY :

VU Les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

CONSIDÉRANT que pour permettre le bon déroulement du concert de la radio ARIA à **LONGWY-HAUT** le dimanche 9 juin 2024, il y a lieu de prendre diverses dispositions concernant le stationnement et la circulation dans la Commune :

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : **Du jeudi 06 juin 2024 à 08H00 au mardi 11 juin 2024 à 15H00**, le stationnement et la circulation de tout véhicule seront interdits sur le parking Porte de France.

ARTICLE 2 : **Le dimanche 9 juin 2024 à 10h au dimanche 9 juin 2024 à 22h** la circulation et le stationnement seront interdits
- Rue de l'Abbé Friclot (*portion entre la rue de l'Hôtel de Ville et la rue Aristide Briand*) ;
- Rue de la Manutention (*portion entre la rue Aristide Briand et la rue Gambetta*).
- Rue basse des remparts

ARTICLE 3 : Afin de fluidifier la circulation, une déviation sera mise en place vers la rue de l'hôtel de ville depuis la rue abbé Friclot et vers la rue de Mercy depuis la rue Gambetta sur toute la durée de l'événement.

ARTICLE 4 : La signalisation sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur dans la commune de LONGWY ;

POLICE MUNICIPALE – rue Stanislas– Zone N1 - 54401 LONGWY CEDEX
Téléphone : 03 55 26 13 15
courriel : police@mairie-longwy.fr - site internet : http://www.mairie-longwy.fr

VILLE DE
Longwy

ARTICLE 7 : Conformément à l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANCY 5 place de la Carrière – 54000 NANCY dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 8 : Monsieur Le Maire de la Commune de LONGWY, Messieurs le Commissaire de Police de LONGWY et les policiers municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A LONGWY, LE 27 MAI 2024

POUR LE MAIRE,
L'ADJOINTE DELEGUEE AUX TRAVAUX

MAIRIE DE LONGWY
MEURTHE-ET-MOSELLE

Sylvie BALON

POLICE MUNICIPALE – rue Stanislas– Zone N1 - 54401 LONGWY CEDEX
Téléphone : 03 55 26 13 15
courriel : police@mairie-longwy.fr - site internet : http://www.mairie-longwy.fr